

Zeitschrift:	Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber:	Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band:	49/50 (1907)
Heft:	5
Artikel:	Ein Strassendurchbruch in St. Johann a.d. Saar: erbaut von Architekt G. Schmohl in St. Johann
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-26670

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Abb. 5. Ansicht der Fassade des Strassendurchbruchs an der kathol. Kirchstrasse in St. Johann a. d. Saar.

Ein Strassendurchbruch in St. Johann a. d. Saar.

Erbaut von Architekt G. Schmohl in St. Johann.

Ein Brand, der vor einigen Jahren die minderwertigen Hintergebäude des zwischen dem Markt und der kathol. Kirchstrasse gelegenen städtischen Grundstückes in St. Johann a. d. Saar zerstörte, liess den Gedanken an einen Strassendurchbruch an dieser Stelle aufkommen, um dem nach grösserem Raum verlangenden Marktverkehr eine Ausdehnungsmöglichkeit zu schaffen und zwar nach einer Stelle, an der er sich vom starken Durchgangsverkehr unbehelligt abwickeln könnte. Die Stadtgemeinde erliess zur Lösung dieser Aufgabe einen beschränkten Wettbewerb, bei dem ausserdem noch die Forderung aufgestellt war, es möchte das noch in gutem baulichem Zustand befindliche Gebäude am Markt möglichst erhalten bleiben. Der bei diesem Wettbewerb mit dem ersten Preis ausgezeichnete Entwurf des Architekten G. Schmohl in St. Johann wurde zur Ausführung gebracht und ist hier in Grundrisse und Ansichten dargestellt, denen Tafeln der „Blätter für Architektur und Kunsthantwerk“ (Verlag Max Spielmeyer in Berlin) zu grunde liegen. Auch die Textangaben entnehmen wir den Mitteilungen der genannten Zeitschrift.

Der unregelmässige Grundriss und die geringe Breite des Grundstückes (Abb. 1 u. 2) setzten der Lösung der Aufgabe besondere Schwierigkeiten entgegen; dazu kam, dass die seitlich vorhandenen Nachbargebäude derart minderwertig waren, dass sie unbedingt für das Auge verdeckt werden mussten.

Das Vordergebäude am Markt wurde nahezu in der Mitte durch eine zweischiffige Halle derart durchbrochen, dass das erste und zweite Obergeschoss von dem Durchbruch selbst unberührt blieben. Die Hauptwohntreppe, die sich gerade an dieser Stelle befand, wurde seitlich neben den Durchgang verlegt und in das alte Treppenhaus des ersten Obergeschosses, das bestehen bleiben konnte, hingeleitet.

Die übrigen Teile der Anlage sind vollständig neu. Der grosse, mit Bogenhallen umgebene Hof (Abb. 3), der

auf der östlichen Seite an die Nachbargrenze heranrückt, lässt westlich eine dreieckige Bodenfläche übrig, auf der öffentliche Abortanlagen, ein Zimmer für den Marktmeister und ein Geräteraum Platz gefunden haben. An diesen Hof schliesst sich nördlich ein Querbau, der seitlich die Treppenhäuser enthält und sonst im Erdgeschoss auf Säulen gestellt, Raum zu Marktzwecken und als Strasse gewährt. Dieses Gebäude und das an der kathol. Kirchstrasse, die beide Wohnungen, das Saar-Museum und eine öffentliche Lesehalle enthalten, sind in der Achse gegen den grossen Hof etwas verschoben, was in Wirklichkeit aber kaum auffällt. Bemerkenswert ist die Anlage der Treppe des Gebäudes an der kathol. Kirchstrasse. Das Grundstück besass an dieser Stelle nach Abzug der Grenzmauern nur noch eine Breite von 9,80 m, die im Erdgeschoss durch Einbauen eines Treppenhauses nicht noch weiter vermindert werden durfte. Es wurde deshalb die Treppe in die seitlich in das Nachbargrundstück zurückspringende Ecke so eingebaut, dass sie sich im ersten Obergeschoss mit einem erkerartigen Ausbau nach dem Hof in das Gebäude an der kathol. Kirchstrasse hinüberführen liess (Abb. 4).

Die Kosten dieses in künstlerischer und praktischer Hinsicht gelungenen und der Oertlichkeit wohl angepassten Baues beliefen sich auf rund 212 000 Fr. An Materialien fanden für die Architekturelemente der Fassade an der kathol. Kirchstrasse (Abb. 5) roter Mainsandstein, für die Säulen dort und in den Hallen Niedermendiger Basalt Verwendung.

Die Mauerflächen der Höfe sind weiss geputzt und die Fenster- und Bogenumrahmungen aus gekämmtem tiefgelbem Putz hergestellt. Moselschiefer wurde für die Dach-eindeckungen verwendet.

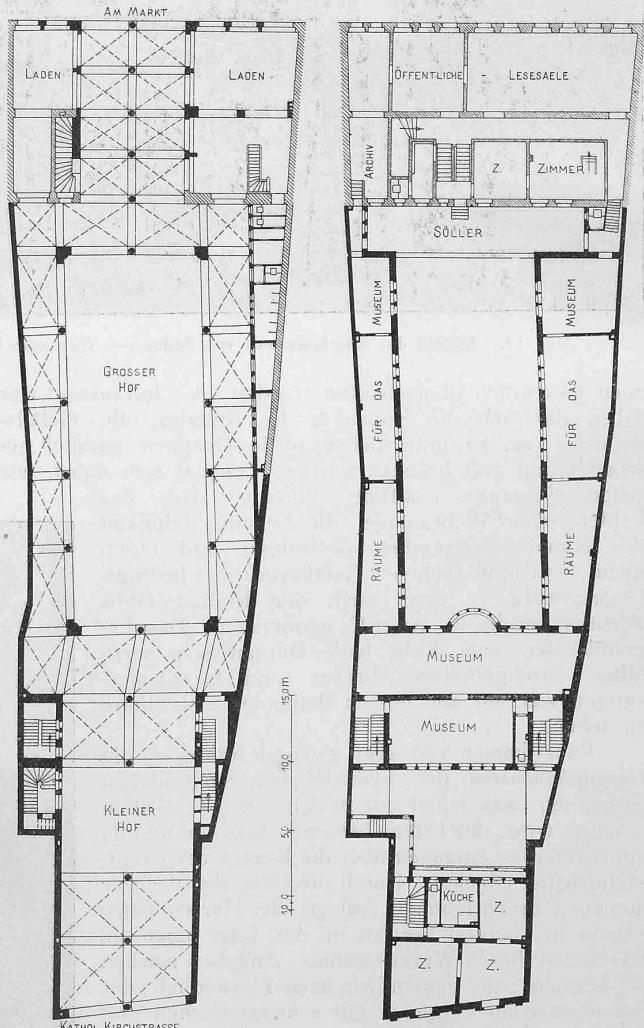


Abb. 1 u. 2. Grundrisse des Erdgeschosses und des ersten Obergeschosses
Masstab 1 : 500.

Wettbewerb für einen Saalbau und die Ausgestaltung der Place de la Riponne in Lausanne.

RAPPORT DU JURY. (fin.)

Concours de II^e degré.

Monsieur le syndic et messieurs les membres de la municipalité.

Le Jury désigné par vous pour examiner les projets de concours s'est réuni le 3 décembre courant, à 9 heures du matin, à l'Edifice de Rumine, salle du Musée Industriel, où les projets avaient été exposés. Le Jury est complet, à l'exception de M. van Muyden qui s'est fait excuser.

Les cinq concurrents admis au concours ont fait parvenir leur projet en temps voulu. Après examen des projets et discussion, le Jury constate, avec regret, que le concours au II^e degré n'a pas donné les résultats qu'on pouvait attendre. A une exception près, les études présentées ne peuvent pas être considérées comme étant des améliorations notables des projets du I^{er} degré. Les concurrents n'ont pas suffisamment tenu compte des observations faites et des améliorations qui leur avaient été demandées par la Municipalité de Lausanne.

L'étude détaillée des projets donne lieu aux constatations et remarques suivantes :

Projet «A. B. C.» L'auteur s'est efforcé de tenir compte des observations faites à

son premier projet. Il y a réussi d'une manière très satisfaisante. Le plan a gagné en clarté et en simplicité. Les trois parties principales: Grande salle, café-restaurant et locaux locatifs, sont parfaitement groupées. Les magasins, locaux pour sociétés etc., sont contenus dans un bâtiment séparé et complètement indépendant de la grande salle, ce qui en permet l'utilisation simultanée. Les façades, et surtout celle sur le Chemin-Neuf, ont été complètement remaniées, elles sont simples, sobres et d'une belle ordonnance. Seules les toitures sont encore trop volumineuses et peu dans le caractère voulu. Le grand pignon sur la Riponne gagnerait à être diminué. L'auteur pourrait, en les remaniant, réaliser une notable économie. Les proportions de la Grande Salle ont été modifiées; la disposition des galeries permet à tous les spectateurs d'apercevoir parfaitement le podium. L'éclairage, très suffisant pour des concerts, ne sera pas bon pour des expositions de peinture. Il serait facile de remédier à cet inconvénient en éclairant la salle par le haut. L'aménagement de la Place de la Riponne est peu satisfaisant. Le cube annoncé de 36 683 est inexact, par suite d'une faute de calcul, il doit être porté à 65 000.

En résumé ce projet est susceptible d'être amélioré et complété. Le cube de la construction pourrait, par une étude plus serrée, être diminué dans une forte proportion.

Projet «Armes de Lausanne». La deuxième étude de ce projet n'a pas donné un résultat très satisfaisant. L'auteur a bien cherché à corriger les défauts signalés, mais n'a pas amélioré notamment l'ensemble de l'étude, au contraire. Les vestiaires ont une autre disposition, mais sont tout aussi insuffisants et malcommodes; l'idée de les fractionner est malencontreuse. Les galeries de la grande salle ont trop de profondeur. Les services accessoires de la grande salle et du Café-restaurant sont mal compris et incomplets. La grande cuisine de 200 m² et dépendances demandée à l'article 5 du programme manque complètement. Des quatre magasins indiqués, deux seuls seulement pourront être utilisés

comme tels; les deux placés dans la cour intérieure ne peuvent être considérés que comme dépôts ou arrière-magasins.

L'auteur s'est attaché à créer autant d'appartements locatifs que possible, leur distribution n'est pas toujours heureuse. On est en droit de se demander si la location de ceux qui sont placés sur la rue des Deux-Marchés et la cour intérieure, sera très facile et très rémunératrice.

L'emplacement du Café-restaurant n'a pas été changé malgré l'article 6 du programme qui demandait de le rapprocher le plus possible de la Place de la Riponne.

Projet «Apollon». L'auteur a cherché à tenir compte des observations faites à son premier projet. En ce qui concerne la grande salle le résultat est satisfaisant.

Les façades par contre, n'ont en aucune façon l'unité désirable. Le motif principal sur la Riponne quoique bien traité en lui-même ne se rattache absolument pas au reste des façades, le dôme qui le surmonte n'a aucun lien de parenté avec les toitures plates du reste de l'Edifice. Les vestiaires sont insuffisants et sombres; dans le premier projet ils étaient mieux compris. Le nombre des locaux de rapport a été augmenté. Malheureusement, ils ont été, aussi bien que les locaux de sociétés, disséminés dans toutes les parties du bâtiment. Leur utilisation sera difficile et malcommode. Cet enchevêtrement contribue dans une

large mesure à rendre le plan compliqué et peu clair. Le chauffage central est trop excentrique, la souste à charbon manque. La souente prévue dans le dépôt de matériel rendrait bien difficile la manipulation du mobilier qui y serait remisé.

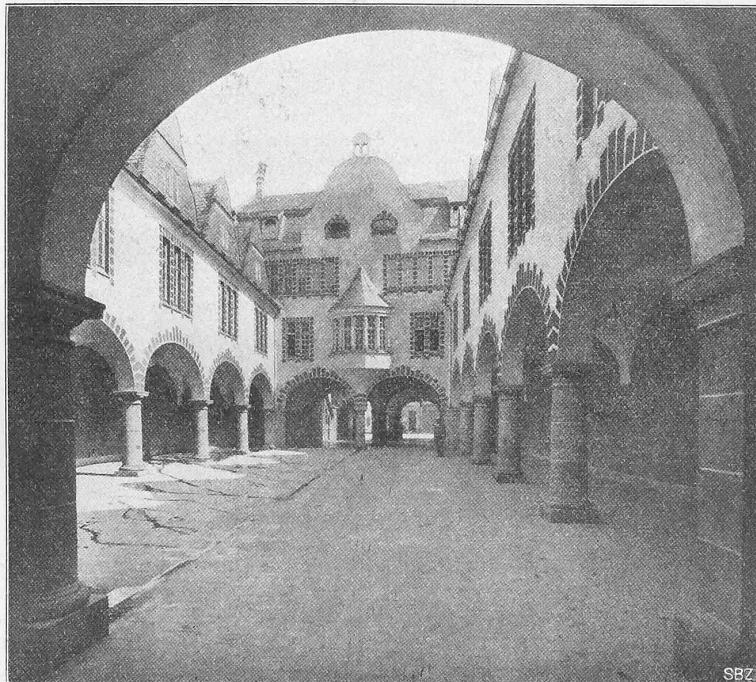


Abb. 3. Blick in den grossen Hof nach der kathol. Kirchstrasse.



Abb. 4. Blick in den kleinen Hofraum vom Querbau aus.

Projet «Oh hé! la Midinette». Le projet présenté au II^e degré n'est guère qu'une reproduction de celui au I^{er} degré, à une échelle plus grande en ce qui concerne les façades. L'auteur n'a pas tenu compte des observations faites et de l'annexe au programme. Le plan est toujours aca-